

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Taïbi, Mme Maroun, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 07-01 du 13 juin 2024

DEMANDE D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHATS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DÉNOMMÉ « SYNERGIES COMMUNES »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-27 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes pour des achats pour la restauration collective dénommé « synergies communes » entre le syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) et le syndicat pour la restauration collective (SYREC) du 6 juillet 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats pour la restauration collective dénommé « Synergies communes », ci-annexée ;

- DÉCIDE de demander l'adhésion du Département au groupement de commandes d'achats pour la restauration collective dénommé « Synergies Communes » ;

- APPROUVE la convention d'adhésion du Département au groupement de commandes d'achats pour la restauration collective dénommé « Synergies Communes » dont le projet est ci-annexé ;

- ACCEPTE les contributions financières d'adhésion aux marchés proposés par le groupement de commandes « Synergies Communes » ;



- DÉCIDE de verser les contributions forfaitaires annuelles en fonction des marchés sélectionnés ;

- ÉLIT à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes d'achats pour la restauration collective dénommé « Synergies Communes » les membres suivants :

- titulaire : M. Bélaïde Bedreddine
- suppléant : Mme Mélissa Youssouf

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention d'adhésion et tous les documents nécessaires relatifs à celle-ci au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.